



La prévoyance vieillesse doit être durable et supportable pour l'ensemble des générations

Les Suissesses et les Suisses ont dit oui à la 13e rente AVS. economiesuisse respecte cette décision. Celle-ci accroît toutefois significativement le besoin de financement de notre premier pilier. economiesuisse s'engagera pour une mise en œuvre durable et respectueuse de l'ensemble des générations. Relever unilatéralement les impôts et les taxes serait une erreur. Une telle mesure pèserait lourdement sur la population, en particulier sur la jeune génération et les actifs. Des mesures structurelles sont donc également nécessaires. L'initiative sur les rentes, également en discussion, proposait précisément une mesure structurelle, raison pour laquelle economiesuisse regrette son rejet. Pour garantir les rentes à long terme de toutes les générations, il faudra en outre que la réforme du deuxième pilier, qui renforcera la prévoyance pour les travailleurs à temps partiel et à employeurs multiples, soit acceptée.

Les Suissesses et les Suisses se sont exprimés en faveur de l'introduction d'une 13e rente AVS, dont le financement n'est toutefois pas clair. economiesuisse s'engagera en faveur d'une prévoyance vieillesse financée de manière durable et qui respecte le contrat intergénérationnel. Alourdir excessivement et de manière unilatérale les impôts et les cotisations salariales de la jeune génération et des actifs, ce qui réduirait leur revenu disponible, serait une erreur. Nous ne pouvons pas rester indifférents aux charges assumées par la jeune génération. Des mesures structurelles sont donc également nécessaires. L'initiative sur les rentes, également en discussion, proposait une mesure structurelle justement. La

discussion doit se poursuivre.

Une chose est sûre : des mesures considérables seront nécessaires pour garantir la stabilité de la prévoyance vieillesse sur la durée. En même temps, le débat a montré qu'il est nécessaire d'améliorer la situation des personnes ayant de faibles rentes. Chacun devant pouvoir vivre dignement à la retraite, il s'agit désormais d'améliorer rapidement la situation en matière de prévoyance vieillesse des personnes à bas revenu, à temps partiel ou à employeurs multiples, souvent des femmes. À ce titre, il sera indispensable de mettre en œuvre la réforme de la LPP, qui abaisse le seuil d'entrée, assure également les bas revenus et corrige les défauts du système actuel. À l'heure actuelle, les travailleurs à bas revenus ne sont souvent pas du tout assurés dans le cadre du 2e pilier. La réforme de la LPP est urgente : elle entraîne une hausse ciblée des rentes là où le besoin d'amélioration est le plus important.